



LU POUR VOUS



PARIS, 29 JUIN 2022 (AFP) - UN POLICIER, RESPONSABLE DU SYNDICAT ALLIANCE, SERA JUGÉ EN OCTOBRE À PARIS POUR RECEL D'ABUS DE BIENS SOCIAUX ET BANQUEROUTE NOTAMMENT, POUR DES SOUPCONS DE MALVERSATIONS LIÉS À LA SOCIÉTÉ DE SON EX-COMPAGNE, A-T-ON APPRIS MERCREDI DE SOURCES JUDICIAIRE ET PROCHE DU DOSSIER CONFIRMANT UNE INFORMATION DE STREETPRESS.

LES FAITS REPROCHÉS NE RELÈVENT "NI DE SON ACTIVITÉ SYNDICALE, NI DE SA FONCTION DE POLICIER", A SOULIGNÉ AUPRÈS DE L'AFP L'AVOCAT DE JEAN-MICHEL H., ME SÉBASTIEN RIDEAU-VALENTINI. "IL PROTESTE DE SON INNOCENCE".

APRÈS PLUSIEURS RENVOIS, CE DÉLÉGUÉ NATIONAL D'ALLIANCE SERA JUGÉ EN OCTOBRE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL POUR RECEL D'ABUS DE BIENS SOCIAUX, FAUX ET USAGE, BANQUEROUTE ET BLANCHIMENT AGGRAVÉ. LES FAITS DATENT DU MILIEU DES ANNÉES 2010. SELON UNE SOURCE PROCHE DU DOSSIER, L'IGPN ET LA BRIGADE FINANCIÈRE, QUI ÉTAIENT CHARGÉS DE L'ENQUÊTE, ONT CONCLU QUE DE L'ARGENT EN PROVENANCE DE SOCIÉTÉS LIÉES À UN BAR DE SON EX-COMPAGNE AURAIT TRANSITÉ SUR SES COMPTES ET QU'IL AURAIT FAIT UN FAUX POUR OBTENIR UN PRÊT. LES SOMMES LITIGIEUSES LUI VALANT DES POURSUITES POUR ABUS DE BIENS SOCIAUX S'ÉLÈVERAIENT À ENVIRON 82.000 EUROS.

"SI LES FAITS QUI DATENT DE 2015 DANS UN CADRE PRIVÉ AVAIENT ÉTÉ GRAVES IL AURAIT SÛREMENT FAIT L'OBJET D'UNE CONTRAINTE JUDICIAIRE VOIRE D'UNE SUSPENSION ADMINISTRATIVE, MAIS IL N'A FAIT L'OBJET D'AUCUNE DE CES MESURES", A ESTIMÉ AUPRÈS DE L'AFP LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL D'ALLIANCE, *Frederic Lagache*. "EN ATTENDANT QUE SON AFFAIRE SOIT ÉVOQUÉE AU TRIBUNAL, IL A LE DROIT À LA PRÉSUMPTION D'INNOCENCE", A-T-IL AJOUTÉ.

A LA SUITE DE CET ARTICLE, IL A REÇU LE SOUTIEN DE SON SYNDICAT. DANS UN TRACT, *Fabien Vanhemelryck*, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL D'ALLIANCE, AFFIRME QUE CE SOIR-LÀ, IL A EU AFFAIRE À UN DÉLÉGUÉ D'UN SYNDICAT CONCURRENT, UNITÉ SGP-POLICE, QUI A FAIT UN "RAPPORT À CHARGE".

N'EN DÉPLAISE AUX DÉTRACTEURS "BIEN PENSANTS" ALLIANCE MAINTIEN SA POSITION ET SON SOUTIEN